



## Conseil Communal Séance du 24 avril 2023

Réponse à l'interpellation de Monsieur François SCHREUER

### **Objet : Scan car et PMR**

Nos services sont bien informés de cet avis et ne sont pas restés inactifs.

Depuis plusieurs mois et pour trouver une solution commune, la Ville est en discussion avec les autres villes concernées par la scan-car telles Anvers, Charleroi, Namur, Mons ou Bruxelles. Nous avons récemment participé à une réunion avec la Ministre Fédérale en charge de la matière.

Sur ce point, nous sommes donc en attente d'une solution commune acceptée par le Fédéral, pour éviter trop de particularités locales.

Ainsi, il est important de préciser que la gratuité des emplacements horodateurs aux personnes en situation de handicap est une décision propre à la Ville de Liège. Il y a des communes où la gratuité n'existe pas.

Il existe par ailleurs à Liège une solution concrète à ce problème puisque les PMR peuvent enregistrer deux plaques d'immatriculation afin de disposer de la gratuité sur les emplacements horodateurs.

Ces plaques peuvent être modifiées et le service AccessPlus intervient pour aider les personnes à compléter le formulaire.

En 2022, ce service est intervenu pour 1.122 demandes, 1.056 dossiers ont été acceptés et 66 ont été refusés.

L'enregistrement préalable de ces plaques permet notamment de vérifier la validité des cartes de stationnement PMR. En 2018, le SPF Sécurité sociale, grâce à une nouvelle application, a testé 16.000 cartes : il en ressort que 12% de celles-ci n'étaient plus valides mais étaient toujours utilisées.

Le problème actuel semble surtout concerner les sociétés de soins à domicile. Le personnel infirmier utilisait auparavant la carte de stationnement de la personne visitée pour ne pas payer le stationnement.

Enfin en termes de jurisprudence, je vous informe que le service concerné par le contentieux est appelé à annuler sauf exception

(carte non valide) les redevances lorsqu'ils reçoivent une contestation d'une PMR.

Nous restons sur le sujet bien entendu ouverts à toutes solutions permettant à la fois de maintenir un contrôle efficace des zones de stationnement et un accès privilégié aux personnes à mobilité réduite.